

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 2 FÉVRIER 2015

Délibération n° D-2015-6

**Emplois occasionnels - Rémunération des personnels
d'animation des accueils de loisirs**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/01/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 09/02/2015

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nathalie SEGUIN, Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Dominique SIX

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Excusés :

Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Pascal DUFORESTEL.

Direction Ressources Humaines**Emplois occasionnels - Rémunération des personnels d'animation des accueils de loisirs**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Par délibération du 24 novembre 2014, le Conseil municipal a créé des postes de directeurs, directeurs adjoints et d'animateurs pour les accueils de loisirs pour la période du 7 janvier au 3 juillet 2015 et en a fixé la rémunération.

Il est rappelé que s'agissant des animateurs, la rémunération de ceux-ci avait été, après concertation avec les partenaires sociaux et avis du Comité Technique Paritaire, fixée par référence au montant du SMIC net horaire.

Or la délibération précitée qui a fixé la rémunération des animateurs à l'indice 477/415 n'a pas pris en compte l'augmentation du SMIC à compter du 1er janvier 2015.

C'est pourquoi, il est proposé d'actualiser ces indices conformément au tableau ci-dessous.

	Accueil des petites vacances scolaires et mercredis	Base de rémunération indiciaire	Observations
Directeur	2	598/504	
Directeur adjoint	2	509/438	
Animateur	40	488/422	Indices fixés par référence au SMIC et susceptibles d'évoluer comme celui-ci

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- accepter la rémunération des personnels des accueils de loisirs conformément au tableau ci-dessus.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 2

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE